

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 4 novembre 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 24 octobre 2014

**Délibération n° : 69-2014**

**Objet : Fonds de Solidarité Logement – convention de partenariat avec le Département de la Côte d'Or**

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir du fait de difficultés particulières (inadaptation des ressources ou de leurs conditions d'existence, ou cumul de difficultés).

Le financement de ce fonds est assuré par le Conseil Général de la Côte d'Or et un ensemble de financeurs dont la Ville de Dijon au travers de son CCAS.

Comme chaque année, le CCAS est ainsi sollicité afin de se positionner sur le montant de sa subvention au titre du FSL. Pour l'année 2014, une somme d'un montant de 25 400 € est inscrite au budget du CCAS au titre de la participation de la Ville de Dijon au financement de ce dispositif.

Cette somme est versée au Département après approbation de la convention par le conseil d'administration du CCAS.

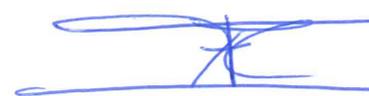
Aussi, les membres du conseil d'administration autorisent le Président du CCAS à signer les trois exemplaires de la convention au titre de l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DISH : 1  
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

  
Françoise TENENBAUM

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le:  
17 NOV. 2014



**PUBLIÉ LE - 5 NOV. 2014**